



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE DE RADEPONT



**PROCES-VERBAL DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**RADEPONT**  
**DU JEUDI 15 FEVRIER 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 15 Février 2024 à 20H, sous la présidence de *Monsieur Patrick MINIER*, Maire.

**Elu(e)s présents : Adjoint(e)s :**

*M. Laurent SAQUET, Mme Corinne DRUEL, M. Philippe COURTOIS.*

**Elu(e)s présents : Conseillères et Conseillers Municipaux :**

*M. Anthony LEFEBVRE, M. Jean-Yves BLUGEON, Mme Rose-Marie SAUVAGE, Mme Tiphaine ZIELINSKI, Mme Elodie LEMERCIER, Mme Sophie DUMOULIN.*

**Elu(e)s absent(e)s excusé(e)s ayant donné procurations :**

*Mme Isabelle DANAPPE qui a donné procuration à M. Patrick MINIER*

*M. Julien ROSEE qui a donné procuration à M. Philippe COURTOIS.*

*Mme Sophie DELARUE qui a donné procuration à Mme Elodie LEMERCIER.*

**Elu(e)s absent(e)s excusé(e)s**

*M. Alban ROPERT*

Date de convocation et d'affichage : Vendredi 9 Février 2024.

*M. Philippe COURTOIS* est nommé secrétaire de séance.

**M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil Municipal du 30 Novembre 2023 :**

- D2023-30 – Demande de subvention à la CDCLA – Autorisation de signature –  
**Approuvé à l'unanimité**
- D2023-31 – Décision modificative Budget Assainissement N°1 -  
**Approuvé à l'unanimité**
- D2023-32 – Décision modificative Budget Communal N°1, 2, 3 et 4 -  
**Approuvé à l'unanimité**
- D2023-33 – Admission en non-valeur –  
**Approuvé à l'unanimité**
- D2023-34 – Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses -

Approuvé à l'unanimité

- D2023-35 – Véhicule communal - Prévion d'achat d'un nouveau véhicule communal -

Approuvé à l'unanimité

- D2023-36 – Bulletin Municipal

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal du 30 Novembre 2023

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

- I. Convention avec la CDCLA (Fonds de concours) - Autorisation de signature
- II. Bail contrat de location du jardin Grande Rue.
- III. Achat d'un nouveau véhicule communal et Vente de l'ancien véhicule communal.
- IV. Permission d'installer des caméras sur le domaine public.
- V. Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR).
- VI. Signature prestation Veolia.
- VII. Cession (à titre gratuite) des parcelles A117 (lot A), A118 (lot B), A119 (lot C), A120 (lot D), A121 (lot E), et A122 (lot F) de TAM/Le Chêne Jaunet à la commune de Radepont.

**Délibération N° 2024/01**

**CONVENTION AVEC LA CDCLA (FONDS DE CONCOURS)**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°97/2023 du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 13 avril 2023 relative à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes du territoire Lyons Andelle et à l'approbation du règlement d'attribution ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 22 juin 2023 autorisant le Président à signer les conventions de fonds de concours avec les communes retenues suite à l'appel à projet ;

Vu la délibération n°2023/30 du Conseil Municipal du 30 novembre 2023 ;

M. le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière apportée par la Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours y afférente

La commune a déposé un dossier de demande de subvention pour le remplacement des éclairages existant à tube dans les classes des écoles par des éclairages à LED s'inscrivant dans la catégorie de projet de rénovation des bâtiments publics, représentant un montant total de cinq milles six cents soixante-douze euros (5 672.00€). La Communauté de communes participera à cette action à hauteur de trois mille euros (3 000 €).

M. le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer la convention relative au versement du fonds de concours

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **D'Autoriser** M. le Maire à signer la convention relative au versement du fonds de concours avec la Communauté de Communes Lyons-Andelle.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tout document y afférent.

---

**Délibération N° 2024/02**

**BAIL CONTRAT DE LOCATION DU JARDIN GRANDE RUE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune loue le jardin communal, cadastré AD 94 d'une superficie de 177 m<sup>2</sup> situé Grande Rue à M. LECOINTRE Alain. Un Bail de 3 ans a été fait en 2017 par délibération N°2017-034, renouvelé en 2021. Le montant du loyer est 30 € par an.

M. le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de reconduire le Bail de 3 ans renouvelable à chaque échéance de 3 ans et demande si le montant du loyer est maintenu à 30 €/an ou si le Conseil décide de l'augmenter.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'Autoriser** M. le Maire à reconduire le Bail de 3 ans renouvelable à chaque échéance de 3 ans.
- **De fixer** le montant du loyer à 30 €/an.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tout document y afférent.

---

**Délibération N° 2024/03**

**ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE COMMUNAL ET VENTE DE L'ANCIEN VEHICULE COMMUNAL**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été voir des véhicules d'occasions avec M. Philippe COURTOIS et Mme Corinne DRUEL. Ils ont trouvé un Renault Kangoo à 12 000,00 € avec une

remise 1 000,00 €, un attelage et une garantie de 12 mois. M. le Maire explique également qu'il faudrait revendre le Partner pour pièces. M. le Maire explique qu'il va demander à la Sous-Préfecture si le Conseil Municipal peut vendre le véhicule à un particulier en précisant que l'acheteur devra mettre le véhicule communal en destruction après avoir récupéré certaines pièces.

M. le Maire demande l'autorisation de signer l'acte d'achat du Renault Kangoo ainsi que l'autorisation de revendre pour pièces l'ancien véhicule communal « Peugeot Partner »

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :**

- **D'Autoriser** M. Le Maire à signer l'acte d'achat du Renault Kangoo.
- **De prévoir** cette somme au budget 2024.
- **D'Autoriser** M. le Maire à revendre le Partner, l'ancien véhicule pour pièces après avoir eu les renseignements de la Sous-Préfecture lui donnant le droit de le vendre à un particulier.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tout document y afférent.

---

**Délibération N° 2024/04**

**PERMISSION D'INSTALLER DES CAMERAS SUR LE DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire informe qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages de déchets notamment au niveau du bac à verre et à d'autres endroits sur la commune. Il serait nécessaire d'installer des caméras et aussi des panneaux aux endroits où il y a beaucoup de dépôts.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire le nécessaire pour poser des caméras avec des panneaux à certains endroits afin de limiter les dépôts sauvages.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :**

- **D'Autoriser** M. le Maire à faire le nécessaire pour limiter ces dépôts sauvages.
- **D'Autoriser** M. le Maire à poser des caméras et des panneaux.

---

**Délibération N° 2024/05**

**IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES  
RENOUVELABLES (ZAE<sub>nR</sub>)**

M. le Maire informe que la loi du 10 mars 2023, prévoit que des zones d'accélération des énergies renouvelables soient identifiées à l'initiative des communes, par délibération du Conseil Municipal, après concertation du public et transmises ensuite au référent préfectoral ainsi qu'à l'EPCI.

Les différentes sources d'énergie renouvelables sont :

- Eolien
- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique
- Géothermie
- Biogaz
- Hydroélectrique

M. le Maire explique qu'il faut nommer un référent énergies renouvelables de la commune et identifier des zones ZAEnR avec leurs éventuels potentiels énergétiques.

Les zones sont à définir pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production mais des zones multi énergies restent envisageables et en fonction des potentiels du territoire et de la puissance déjà installée.

M. le Maire se propose pour être le référent énergies renouvelables de la commune.

Le Conseil municipal dans sa majorité demande d'autoriser l'installation de systèmes hydrauliques sur l'Andelle. S'il y avait un refus, M. le Maire et le Conseil municipal se réservent le droit de déposer avec le Conseil juridique une saisine auprès du tribunal compétant en avertissant la presse.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :**

- **De Nommer** M. le Maire comme référent énergies renouvelables de la commune.
- **D'Autoriser** M. le Maire à valider les zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées.
- **D'Autoriser** M. le Maire à imposer la demande du Conseil municipal concernant les systèmes hydrauliques.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tous les documents y référent.

**Délibération N° 2024/06**

**RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT DE L'EGLISE A LA COMMUNE**

M. le Maire informe qu'il était prévu de récupérer les parties communes (voiries, réseaux divers et espaces verts) du lotissement « Les jardins de l'Eglise » lorsque toutes les maisons seront construites. Ces parties communes avant d'être rétrocédées devront être remises en état par l'association syndicale libre du lotissement « Les jardins de l'Eglise ».

M. le Maire précise qu'il a rendez-vous avec le président de l'association syndicale pour constater les dégradations et les travaux à réaliser.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'incorporer les parties communes (voiries, réseaux et espaces verts) dans le domaine public lorsque les travaux de remise en état auront été faits et après vérification et validation par M. le Maire et le 4<sup>ème</sup> Adjoint M. Philippe COURTOIS.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :**

- **D'Incorporer** les parties communes (voiries, réseaux et espaces verts) du lotissement de l'Eglise dans le domaine communal lorsque qu'elles seront remises en état et que toutes les maisons seront finies d'être construites dans la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement comprenant 11 pavillons.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tous les documents y référent.

**Délibération N° 2024/07**

**SIGNATURE PRESTATION VEOLIA**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de prestation d'entretien des installations de l'assainissement collectif avec VEOLIA est arrivé à échéance. Veolia propose un nouveau contrat de 3 ans avec les mêmes conditions de tarif actualisé.

M. le Maire rappelle que la CDCLA récupéra la compétence de l'eau et de l'assainissement en 2026.

M. Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le nouveau contrat actualisé sur la base du dernier contrat de Véolia et l'autorisation de signer pour l'installation de nouveaux systèmes de télésurveillance.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **De reconduire** le contrat avec Veolia pour la gestion des installations d'assainissement et des systèmes de télésurveillance.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer le contrat et tous les documents ci-référent.

**Délibération N° 2024/08**

**CESSION DES PARCELLES DE TAM/LE CHENE JAUNET A LA COMMUNE**  
**- AUTORISATION DE SIGNATURE-**

M. le Maire informe le conseil Municipal qu'il était prévu dans le permis d'aménager que les lotisseurs, TAM (Terres A Maisons) et Le Chêne Jaunet cède à la commune des parcelles dès l'aménagement terminé. Ces parcelles cadastrées sont :

- A 117 (lot A) de 3 763 m2 : terrain à usage d'espace vert paysager
- A 118 (lot B) de 327 m2 : terrain à usage d'élargissement Route des Essarts
- A 119 (lot C) de 108 m2 : terrain à usage d'élargissement Chemin des Tilleuls
- A 120 (lot D) de 102 m2 : terrain à usage d'élargissement Chemin des Tilleuls

- A 121 (lot E) de 543 m2 : terrain à usage d'élargissement Chemin de l'Eglise
- A 122 (lot F) de 151 m2 : terrain à usage de stationnement le long de la rue de l'Eglise

M. le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer les actes de cession ainsi que tous les documents ci- référent.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'Autoriser** M. le Maire à signer les actes de cession
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tous les documents y référent.

**INFORMATIONS DIVERSES**

M. Le Maire informe que :

- ✦ Le contrat de location des photocopieurs se terminent en fin d'année. Des devis sont en cours.
- ✦ Le repas communal aura lieu le dimanche 28 avril. Ce repas sera offert aux habitants de la commune de 65 ans et plus. Pour les autres personnes une participation de 20 € environ sera demandée.
- ✦ Les travaux de reprofilage de la route de Bacqueville, du château de Bonnemare au chemin de Grainville sont terminés. Il restera à fini le tronçon de la route de Bacqueville entre le chemin de Grainville et le chemin de Douville et reprofiler le début du chemin de la côte Blanche. Il faudra prévoir ces travaux au prochain budget (dépenses d'environ 35 000.00€ pour la commune).
- ✦ M. le Maire et le Conseil vont étudier comment réaliser ce qui avait été prévu dans la profession de foi, « la réalisation des entrées des habitations Rue de Fumechon, comme celles faites en 2019 Rue de la République ». M. le Maire explique, que la période 2020 à 2022 a été très compliquée dû au COVID, ce qui a engendré des frais importants dans le budget de la commune. Des devis vont être faits afin de permettre la meilleure gestion possible pour ces dépenses.

M. Laurent SAQUET informe que :

- ✦ Le couvreur, M. LONGER est intervenu a sur le toit de la Salle des fêtes pour réparer les fuites de la toiture.
- ✦ Au printemps, le monument aux morts va être nettoyé.

## QUESTIONS DIVERSES

- + **Mme Sophie DUMOULIN** demande s'il serait possible de prévoir d'installer une Borne à incendie pour la partie de Bonnemare.  
M. le Maire répond que la demande sera faite auprès de l'entreprise qui installe les Bornes à incendie.
- + **Mme Tiphaine ZIELINSKI** demande s'il serait possible de réparer la plaque de béton sur le trottoir de la Grande rue en face de la Mairie car il y a un trou en formation.  
M. le Maire répond que le nécessaire sera fait.
- + **Mme Corinne DRUEL** demande s'il serait possible d'installer des spots à détecteurs de mouvement au niveau des portes de la Salle des fêtes et du parking.  
M. Laurent SAQUET explique qu'il doit d'abord installer les raccords électriques mais que cela sera fait rapidement.
- + **Mme Sophie DUMOULIN** demande pourquoi des voitures sont toujours garé chemin de l'Eglise alors que ce chemin a été fermé à la circulation pour les piétons.  
M. le Maire répond qu'il a déjà demandé à Mme LAISNE de rappeler à son personnel que le chemin de l'Eglise est devenu un chemin piéton et qu'il est seulement toléré un arrêt minute pour déposer les enfants. Il lui fera à nouveau un rappel.
- + **M. Anthony LEFEBVRE** demande si tous les ordinateurs de l'école fonctionnent bien.  
M. Laurent SAQUET répond que 3 ordinateurs ne fonctionnent plus car ils ne sont jamais éteints ce qui entraine une surchauffe.
- + **Mme Sophie DUMOULIN** demande s'il serait possible d'installer un bas de porte sur la porte de la salle du conseil pour éviter que les feuilles entrent.  
M. le Maire répond que le nécessaire sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h55.

*Daurtais*



*[Signature]*